



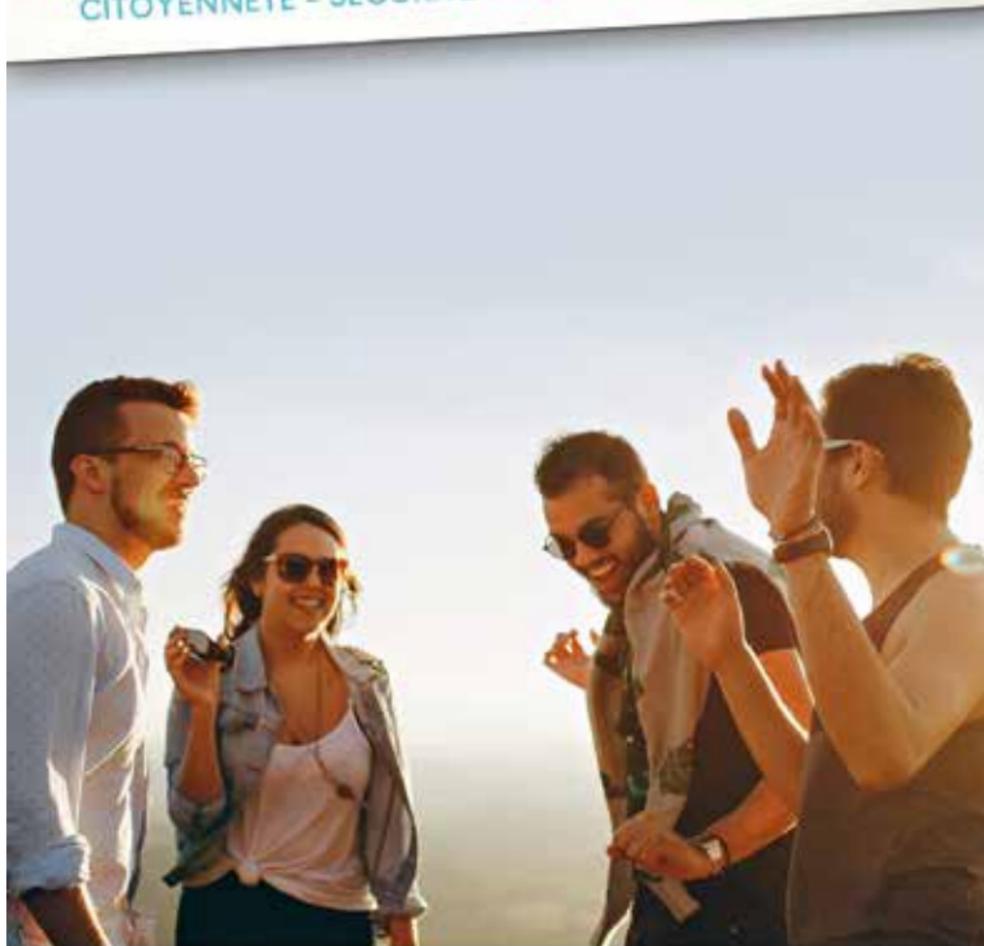
EDITION 2021

◆ LE GUIDE DE ◆ L'ENGAGEMENT

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



VOLONTARIAT - SNU - INITIATIVES ET PROJETS - BÉNÉVOLAT
CITOYENNETÉ - SÉCURITÉ PUBLIQUE - VALORISATION



WWW.INFOJEUNESSE-PACA.FR

info
Jeunes
EXPLORER LES PROJETS



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Provence-Alpes-
Côte-d'Azur

ADOPTÉZ LES « BONS RÉFLEXES » pour être bien remboursés de vos frais médicaux



Ouvrez votre
compte ameli

pour faciliter vos démarches santé



Déclarez votre
médecin traitant

pour un meilleur suivi
et remboursement



Transmettez
votre Relevé
d'Identité Bancaire

pour vos remboursements
de frais de santé



Mettez à jour
votre carte Vitale

une fois par an minimum

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER
D'UN BILAN DE SANTÉ GRATUIT.
RENSEIGNEZ-VOUS SUR AMELI.FR

ÉDITO

En 2020, 40 % des jeunes de 18 à 30 ans ont donné une partie de leur temps bénévolement au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat, etc.)...

Les principaux domaines d'engagement bénévole des 18-30 ans sont le sport, la culture et les loisirs, la jeunesse et l'éducation, le social et la solidarité. ⁽¹⁾

En tant que citoyen, 47 % des jeunes ont signé une pétition ou défendu une cause sur internet, un blog, ou un réseau social au cours de l'année 2020. ⁽¹⁾

En 2019, 81 023 jeunes ont débuté une mission de Service Civique ⁽²⁾

Au-delà de ces exemples, les formes d'engagement sont nombreuses, et parfois méconnues.

C'est pourquoi la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Info Jeunes/CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur éditent pour la 4^{ème} année ce guide, afin d'encourager et valoriser l'implication des jeunes dans la citoyenneté.

Vous y trouverez toutes les pistes et ressources sur le thème de l'engagement.

L'engagement peut prendre différentes formes selon les âges, les parcours et les envies de chaque jeune : une mission de Service Civique ou un volontariat européen, une mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel, un mandat dans une instance locale, des actions de solidarités en France ou à l'international, la construction d'un projet professionnel dans l'Économie Sociale et Solidaire...

À travers les témoignages que vous pourrez lire dans ce guide, vous verrez que ceux qui se sont engagés ont pu vivre une expérience enrichissante sur le plan humain, qu'ils ont acquis de nouvelles compétences, ont contribué au lien social et ont découvert de nouveaux horizons, alors pourquoi pas vous ?

Les possibilités sont multiples, variées, adaptées aux motivations et aux possibilités de chacun.e.

Le réseau Info Jeunes présent sur tout le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, est là pour vous accompagner dans vos démarches et vous permettre de trouver la bonne formule, celle qui vous correspond.

Tatiana Ferrani-Bornet

Présidente de Info Jeunes/ CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur

(1) Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse

(2) Source : Agence des Services et Paiements – Agence du Service Civique, calculs INJEP-MEDES

**Retrouvez les adresses des structures Info Jeunes de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur sur www.infojeunesse-paca.fr**

et suivez-nous sur les réseaux sociaux :



SOMMAIRE

ÊTRE BÉNÉVOLE

- Différentes formes de bénévolat p. 6
- Statut du bénévole p. 6
- Trouver du temps p. 7
- Se former p. 7

ÊTRE VOLONTAIRE

- Service civique en France et à l'étranger p. 9
- Corps Européen de Solidarité (CES) p. 10
- Volontariat de solidarité internationale (VSI) p. 11
- Volontariat franco-allemand (VFA) p. 12
- Volontaires de l'aide de l'Union européenne (UE) p. 12
- Volontariat international de la Francophonie (VIF) p. 13
- Volontariat des Nations unies (VNU) p. 13
- Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA) p. 14

S'ENGAGER DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- S'engager dans la Défense nationale et la gendarmerie p. 16
- S'engager dans la Police nationale p. 18
- Sapeur-pompier volontaire (SPV) p. 19
- Jeune sapeur-pompier volontaire (JSPV) p. 20
- Volontaire à l'EPIDE p. 20

ÊTRE ENGAGÉ.E DANS LA CITOYENNETÉ

- Le « parcours de citoyenneté » pour les jeunes p. 21
- Voter p. 21
- La réserve civique et autres réserves citoyennes p. 22
- Service national universel (SNU) p. 23
- Engagement local et régional p. 24
- Engagement dans la vie scolaire et étudiante p. 26
- Engagement dans le monde du travail p. 28

S'ENGAGER DANS DES INITIATIVES ET PROJETS

- Le projet p. 29
- Se faire aider p. 29
- Focus sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :
Entrepreneur.euses engagé.es p. 30
- Financer son projet p. 31

S'ENGAGER : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

- Des droits acquis grâce à l'engagement p. 36
- Les outils de valorisation p. 38

CARNET D'ADRESSES

- Adresses ressources p. 39
- Le réseau Info Jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur p. 41

FUTUR-E BÉNÉVOLE OU VOLONTAIRE ?

L'ENGAGEMENT, C'EST AUSSI SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PERSONNES AUTOUR DE SOI.

Face à l'épidémie de Covid-19,
la campagne de vaccination continue.
Retrouvez les informations et les
lieux de vaccination sur

[www.paca.ars.sante.fr/
centres-de-vaccination-covid19](http://www.paca.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-covid19)



VIH, IST et hépatites :
faites-vous dépister !
Retrouvez l'annuaire des
lieux de dépistage sur

www.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protéger, un métier.

POLICE
NATIONALE

PROTÉGER, LE PLUS BEAU DES MÉTIERS
DEVENIRPOLICIER.FR

0800 22 0800

Service & appel
gratuits

info Provence-Alpes-Côte d'Azur
Jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

ÊTRE BÉNÉVOLE

Différentes formes de bénévolat

Avant de se lancer dans une action de bénévolat, il faut se poser les bonnes questions :

Quel sens veut-on donner à son engagement ? Pourquoi le faire et dans quel domaine ?

Quel temps est-on prêt à y consacrer ? Une fois engagé dans une structure, celle-ci compte sur le.s bénévole.s...

Le bénévolat peut s'exercer dans tous types d'associations : sportives, culturelles, sociales, humanitaires ou de solidarité, et prendre différentes formes comme par exemple :

Chantiers de jeunes bénévoles : pour certains dès 13 ans et jusqu'à 30 ans, c'est l'occasion de rencontrer des personnes d'origines et de cultures diverses, autour d'un projet de rénovation, d'archéologie, de protection de l'environnement ou de soutien aux plus fragiles. Non rémunérés, petite participation financière, en France et à l'étranger.

Réserve civique : voir partie « Citoyenneté » de ce guide

Bénévolat de compétences : les salariés peuvent donner de leur temps personnel pour aider des associations dans la réalisation de leurs projets

Mécénat de compétences : les salariés aident des associations d'intérêt général sur leur temps de travail avec l'accord de leur entreprise

Bénévolat à distance et collaborations en ligne :

www.onlinevolunteering.org/fr
www.associations.gouv.fr/par-du-benevolat-en-ligne-10574.html

Pour trouver une mission de bénévolat, contacter : les structures Info Jeunes, France bénévolat, Tous Bénévoles, les DDVA (Délégués départementaux à la vie associative) : voir le carnet d'adresses.

Autres pistes : les CRIB - Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (coordonnées sur le site www.associations.gouv.fr), les maisons des associations, les mairies, le bouche à oreille, la presse...

Statut du bénévole

Situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une autre personne ou un organisme, c'est un engagement libre, sans autre lien financier que d'éventuels dédommagements de frais, ni lien de subordination juridique. Il peut être interrompu sans procédure, ni dédommagement. Seule obligation : respecter les statuts de l'organisme au sein duquel s'exerce le bénévolat, ainsi que les normes de sécurité du domaine d'activité. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais peut parfois être dédommagé de frais induits par son activité (déplacements, hébergement, achat de matériel...). Les bénévoles ayant une activité régulière peuvent bénéficier de « titre restaurant du bénévole ».

www.service-public.fr/associations/vosdroits/F15870

Protection du bénévole : aucun droit à la prise en charge de ses dépenses de santé n'est lié au statut du bénévole.

Responsabilité civile : Il appartient aux associations d'assurer leurs bénévoles et de les indemniser s'ils subissent des dommages corporels. Inversement, en cas de dommages causés par un bénévole, puisqu'il agit sous l'autorité directe de l'association, la responsabilité de l'association peut être engagée, sauf si le dommage a été causé par une faute du bénévole. Dans ce cas la responsabilité pénale du bénévole peut être engagée.

À lire aussi : l'article de Make sense sur l'engagement :

<https://france.makesense.org>

rubrique le média/se bouger

Trouver du temps

Différents congés existent pour faciliter un engagement régulier ou une expérience ponctuelle.

Congé solidaire :

www.france-volontaires.org,

rubrique Avant le volontariat /

Les différents volontariats /

Les congés de solidarité

Congé de solidarité internationale :

www.service-public.fr

rubrique volontariats

Congé sabbatique :

www.service-public.fr rubrique

congés dans le secteur privé

Réduction du Temps de Travail : pour les salariés qui exercent des responsabilités à titre bénévole. Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail (article 15)

www.legifrance.gouv.fr

Congé de représentation :

www.service-public.fr/associations

rubrique fonctionnement d'une association

Congé engagement :

www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html

Congé de formation animateur ou cadre jeunesse :

www.service-public.fr

rubrique formation des salariés du secteur privé

Autres congés de formation continue, professionnelle et tout au long de la vie : (Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel). Depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque actif (hors agents publics) dispose d'un compte personnel de formation (CPF) crédité en euros et non plus en heures. Le Compte personnel de formation (CPF) peut être alimenté aussi par les activités bénévoles et de volontariat, et servir ainsi pour cofinancer un projet.

www.moncompteformation.gouv.fr

<https://travail-emploi.gouv.fr>

rubrique formation professionnelle

Se former

Importante, recommandée, parfois indispensable, la formation des bénévoles leur permet d'être plus efficaces et d'acquérir de réelles compétences supplémentaires.

Le CFGA, Certificat de formation à la gestion associative, est délivré après une formation théorique et pratique (gestion administrative, financière et humaine).

En savoir + :

www.associations.gouv.fr

Où préparer le CFGA ?

- Université de Toulon :

www.univ-tln.fr

D'autres formations, courtes et thématiques peuvent être proposées par des associations, soit gratuites, soit financées par différents dispositifs de formation, notamment le CPF (voir ci-dessus).

Le Mouvement Associatif Région Sud PACA correspondant du CNAJEP en région, regroupe des structures proposant des formations.

www.fspma.fr

Ressources

Documentation

Information Jeunesse

« Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » :
Fiches pratiques : « Volontariat et bénévolat », « Les chantiers de jeunes bénévoles », « Créer une association », disponibles dans le réseau Information Jeunesse

Sur le web :

www.associations.gouv.fr

www.tousbenevoles.org

www.service-public.fr

www.fondation-benevolat.fr

www.jeuneetbenevole.org

www.solidaire-info.org

Sources :

Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur

Guide de l'engagement tout au long de la vie, CRIJ Hauts de France

<https://www.ij-hdf.fr/nos-publications>

AFEV

bafa.ufcv.fr

Rejoins-nous sur Génération Bafa !

PASSE TON Bafa

DEVIENS ANIMATEUR·RICE dès 17 ans

Un job rémunéré # Un engagement citoyen
 # Une première prise de responsabilité

Postule sur paca@ufcv.fr ou par tél au **04 83 76 09 83**

0 810 080 080 Service 0,06 € / min + prix appel



Témoignage



Élise, 20ans, bénévole chez 1Dechet Par Jour

Dans le cadre de mes études, j'ai dû trouver un stage afin de pouvoir obtenir mon BTS Communication, et on m'a alors conseillé 1Dechet Par Jour. Le résultat fut sans appel : le stage m'a tellement plu que j'y suis restée bénévole dans la team com. J'y ai découvert le monde associatif de Marseille et j'ai adoré, car je pouvais sentir l'impact et l'importance qu'ont les actions de sensibilisation sur le public. J'ai remis toute ma scolarité en question et à présent j'en suis sûre : je veux évoluer dans un domaine social et solidaire. A la rentrée prochaine, je commencerai un service civique auprès de l'association l'AFEV, afin d'aider des jeunes de lycée à prendre confiance en eux vis à vis de leur avenir, en espérant que mon expérience puisse servir.

ÊTRE VOLONTAIRE

Le volontaire s'engage au sein d'une association ou entreprise pour une mission au service de l'intérêt général et pour une durée précise. Il perçoit en contrepartie une indemnité non imposable et bénéficie d'une couverture maladie. Plusieurs formes de volontariat existent en France ou à l'étranger.

La Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique a créé deux formes de Service Civique : l'engagement de Service Civique et le volontariat associatif. Cette loi regroupe, par ailleurs, d'autres formes de volontariat : activités de volontariat/corps européen de solidarité, volontariat de solidarité internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration.

Service civique en France et à l'étranger

L'engagement de Service Civique est une politique publique qui vise à favoriser la mixité et la cohésion sociale.

Pour qui ? Tous les jeunes entre 16 et 25 ans révolus, jusqu'à 30 ans si en situation d'handicap, sans conditions de diplôme.

Durée : de 6 à 12 mois, 24h par semaine minimum et jusqu'à 35h (48h de manière exceptionnelle).

Quel type de mission ? Mission d'intérêt général : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, mémoire et

citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et aide humanitaire. La mission peut être effectuée auprès d'associations, d'ONG, de fondations, d'établissements publics ou de collectivités territoriales en France ou à l'étranger. Désormais, le service civique s'articule avec le SNU (Service National Universel), pour être l'une des possibilités de « phase 3 ». cf rubrique : Être engagé.e dans la citoyenneté

Indemnité : entre 580 et 689 euros par mois.

Le.la jeune volontaire est accompagné.e par un.e tuteur.trice, participe à une phase de préparation et il.elle est suivi.e dans sa réflexion sur son projet d'avenir. Autres avantages : protection sociale intégrale, formation civique et citoyenne et Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), carte de Service Civique (mêmes avantages que les étudiants). À l'issue de la mission, le.la volontaire reçoit une attestation officielle et réalise un bilan nominatif mettant en avant les compétences acquises. L'engagement en service civique est valorisé dans son parcours (formation, recherche d'emploi). Il.elle peut candidater auprès de l'Institut de l'Engagement.

www.engagement.fr

>> **En savoir + :**

www.service-civique.gouv.fr



Bon à savoir

Toute personne âgée de plus de 25 ans peut effectuer un volontariat associatif pour mener à bien, entre 6 et 24 mois, des missions d'intérêt général auprès d'associations, de fondations ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit public. Les volontaires bénéficient d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13273



Témoignages

Chara, en Service Civique à Info Jeunes/CRIJ PACA, Marseille

Partie de loin, je ne pensais pas trouver une mission ou même un lieu d'accueil qui partage mes convictions et mes principes : j'ai effectué ma mission de service civique au CRIJ. C'était vraiment inédit pour moi, mais je ne regrette aucunement cette expérience : véhiculer une expérience d'intérêt général et être en quelque sorte ambassadrice du service civique auprès des jeunes, peu importe leur milieu social. L'idée est de vraiment aider ces jeunes publics à sortir de leur précarité en faisant des missions de quelque mois et ainsi leur donner goût à la vie et les moyens de réussir, ça m'a beaucoup apporté sur le plan personnel et professionnel et ça m'a permis de consolider mon projet d'avenir : vraiment une expérience enrichissante. Ma mission consistait à témoigner de mon expérience d'avant et pendant mon Service civique, et de mon projet pour après mon engagement. On a mené plusieurs animations tout au long de notre volontariat pour nos publics pour ainsi dynamiser le lieu et découvrir plus amplement l'univers de notre futur environnement de travail.

Flavie BENARD, Volontaire en Service Civique à Cap Jeunesse, Nice

Je m'appelle Flavie, j'ai 22 ans. Après avoir obtenu ma Licence de psychologie, j'ai décidé de faire une pause dans mes études pour réfléchir à mon projet professionnel. J'avais déjà pensé à faire un service civique auparavant, et cette année paraissait le bon moment. Faire partager mon expérience, lors de forums ou dans les établissements scolaires, sur les thématiques de l'Information Jeunesse (en particulier l'engagement et la mobilité), me permet d'aider mes pairs et des personnes de tout âge à y voir plus clair. En participant à la création d'un tiers lieu avec d'autres jeunes bénévoles (lieu d'expression où chacun pourra être accompagné pour ses projets), j'ai pu m'essayer au montage de projet, à la communication, ou encore au design d'intérieur. Cette expérience de volontariat m'a permis de prendre confiance en moi, tout en ayant un aperçu du monde associatif, et de définir les prochaines étapes de mon projet de vie.

Corps Européen de Solidarité (CES)

Ce programme s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans souhaitant s'engager dans des actions de solidarité en France ou en Europe. Ce programme permet aux jeunes d'apporter leur contribution dans différents champs d'intervention de la solidarité (inclusion, éducation, citoyenneté et participation démocratique, culture, santé...)

de 2 semaines à 12 mois au sein d'une structure **en Europe ou dans un pays voisin de l'Europe**. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à son développement personnel

et professionnel. Cela peut aussi être un tremplin pour la création d'une organisation ou d'un engagement bénévole. À la fin de leur projet, ils reçoivent un certificat de participation au Corps Européen de Solidarité qu'ils peuvent mentionner sur leur CV. **À noter :** Les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'assurance sont pris en charge et les volontaires bénéficient d'argent de poche, éventuellement de soutien linguistique et d'une formation adéquate.

>> En savoir + :

www.corpseuropeensolidarite.fr
www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/582/17/Le-corps-europeen-de-solidarite-quelles-possibilites-pour-les-18-30-ans.html



Sara Sechi, CES à Info Jeunes/CRIJ PACA, à Marseille

Je suis Sara, j'ai 26 ans et je suis volontaire CES italienne à Info Jeunes/CRIJ PACA. Je suis arrivée à Marseille avec l'idée que le volontariat n'était qu'une alternative au manque de travail provoqué par la pandémie, toutefois cette expérience a été une source de croissance professionnelle et surtout personnelle incroyable. Je me souviens de mes doutes et peurs pendant ma candidature mais ils ont disparu grâce à l'atmosphère animé de la ville et l'accueil que j'ai reçu au bureau ; je suis positivement surprise de cette année marseillaise ! Ma mission est centrée sur la promotion de la mobilité européenne et internationale destiné aux jeunes et me permettre de développer plus de compétences comme la communication verbale, la gestion des réseaux sociaux et l'organisation de sessions d'informations et des ateliers. J'adore l'ambiance du travail et spécialement l'équipe des volontaires en Service Civique, avec lesquels j'ai eu la possibilité d'apprendre vite la langue et partager des belles journées. Le volontariat m'a permis d'avoir le temps pour réfléchir sur moi-même et sur mon avenir, sans perdre l'engagement avec la collectivité. Les forums au CRIJ, les formations, les séminaires avec les autres volontaires européennes, les interventions dans les collèges, les soirées avec les amis, la vie avec mes colocataires sont les plus beaux souvenirs de cette année en France, où j'ai découvert la vie associative, des cultures et des cuisines différentes. Marseille m'a donné le bleu du ciel, les magnifiques randonnées aux Calanques, les couchers de soleil au Vieux Port, la gentillesse des gens, l'énergie et les couleurs du Cours Julien, le dynamisme de Noailles, la paix de la mer et de la campagne provençale. En France, j'ai appris la gentillesse des mots, le langage inclusif, la force de la revendication de ses propres libertés. L'ambiance multiculturelle m'a changée en termes d'esprit critique, patience et tolérance envers les autres. Donc je ne pense pas qu'il y a raison pour dire non à une expérience de volontariat à l'étranger, la seule limite est de ne pas être prêt pour le changement de nous-mêmes.



Bon à savoir

www.mouv-international.fr

Tous les dispositifs de volontariat sont présentés sur ce portail régional dédié à la mobilité européenne et internationale. Des offres de missions sont aussi diffusées et un annuaire d'organismes régionaux est proposé.

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Ce programme national permet à toute personne majeure de s'engager, pour une période de 1 à 2 ans dans un projet de solidarité (actions d'éducation, de santé, coopération humanitaire...).

Les volontaires sont pris en charge par l'une des associations agréées qui cofinancent la formation, les frais de voyage, l'indemnité, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.

Pour contacter une association agréée VSI :

www.france-volontaire.org



Bon à savoir

Le Réseau des Espaces Volontariats (REV) : www.france-volontaire.org

Le REV, centres de ressources dédiés à tous les acteurs du volontariat, de l'association France Volontaires, conseille, oriente les acteurs et organise des actions pour promouvoir les formes de volontariat et mettre en réseau les acteurs.

“

Témoignage

Annabelle Han, VSI au Maroc (Février 2021), accompagnée par Pierre Revel, France Volontaires Marseille

« Mon VSI au Maroc a débuté en 2019 pour assurer l'animation du partenariat de coopération décentralisée entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Fès-Meknès. La crise sanitaire est survenue à mi-chemin de mes deux années de mission. Dès mars 2020, le Maroc décrétait l'état d'urgence sanitaire avec une série de mesures strictes : fermeture des frontières, confinement, déplacements limités, port obligatoire du masque, fermeture des lieux publics non primordiaux, etc. Ces mesures soudaines que nous n'avions pas vraiment anticipées ont impacté ma mission. Les agents de la Région Fès-Meknès et moi-même avons été mis en télétravail, avec des moyens parfois limités pour les partenaires marocains pour assurer leurs fonctions à distance. La coopération a été ralentie, de nombreuses actions reportées et la charge de travail nettement amoindrie jusqu'à l'été. Les contacts avec les partenaires étaient irréguliers, mais justifiés par l'absence d'actualité dans les projets. Toutefois, nous avons engagé un nouvel élan à la rentrée de septembre pour relancer les dynamiques de coopération, notant une forte mobilisation de tous les partenaires. Cette période nous a aussi encouragé à adopter de nouvelles méthodes et outils de travail facilitant les échanges à distance. Finalement, malgré les difficultés ressenties dans le cadre de la mission et sur le plan personnel, les apprentissages ont été nombreux. L'accompagnement de France Volontaires et de la Région Centre-Val de Loire a été constant et déterminant dans la traversée de cette crise. »

Volontariat franco-allemand (VFA)

Le VFA s'adresse aux 18-25 ans. Il permet aux volontaires de s'engager en faveur d'un projet collectif, pendant 12 mois en effectuant une mission d'intérêt général au sein d'une association ou d'un établissement scolaire français ou allemand dans le domaine culturel, écologique, social, sportif, etc. Le volontaire a le statut de ser-

vice civique et bénéficie d'un accompagnement binational avec une formation interculturelle, civique et linguistique.

>> **En savoir + :**
www.volontariat.ofaj.org

Volontaires de l'aide de l'Union européenne (UE)

Pour tous les citoyens de l'UE, d'au moins 18 ans : leur mission est d'apporter leur soutien à l'organisation de l'aide huma-

nitaire et de contribuer à renforcer les capacités locales et la résilience des communautés victimes de catastrophes. Les missions varient de 1 à 18 mois. L'appui proposé aux bénévoles pendant leur déploiement comprend le voyage, le logement, une assurance, un apprentissage et développement continu, une allocation mensuelle pendant toute la durée de leur mission, et une indemnité de réinstallation pour les aider à couvrir leurs frais de retour.

>> **En savoir + :**

https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

Volontariat international de la francophonie (VIF)

Le VIF offre aux jeunes francophones de 21 à 34 ans la possibilité de s'investir dans un projet de développement de la francophonie au sein d'institutions francophones pendant 1 an. Ce programme leur permet de valoriser leur formation, leurs compétences techniques ainsi que leurs qualités personnelles, tout en contribuant à des actions en faveur du développement de la Francophonie.

Le candidat doit avoir la nationalité de l'un des 57 États ou gouvernements membres de la francophonie et être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent.

Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle de subsistance et bénéficie d'assurances. Les allers-retours entre le pays d'affectation et le pays d'origine sont pris en charge par l'OIF et/ou la structure d'accueil.

>> **En savoir + :**

www.jeunesse.francophonie.org



Bon à savoir

Découvrir le monde - Un portail national pour vivre une expérience à l'étranger.

www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

Volontariat des Nations unies (VNU)

Ce programme de volontariat a pour objectif de soutenir la paix et le développement dans des communautés à travers le monde. Les jeunes diplômés âgés de 25 ans minimum, avec un diplôme universitaire ou un diplôme de technicien supérieur, avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle, possédant de bonnes connaissances dans au moins une des trois langues de travail du programme VNU (anglais, français ou espagnol), et capables de travailler dans un environnement multiculturel peuvent postuler. La plupart des missions se déroulent entre 6 et 12 mois, des missions de moins de 3 mois sont possibles.

Le volontaire reçoit une allocation de subsistance, les frais de transport et une allocation pour frais d'installation, une assurance vie, santé et invalidité permanente, des congés annuels et une allocation pour frais de réinstallation.

>> **En savoir + :** www.unv.org/fr

Volontariat en ligne :

www.onlinevolunteering.org/fr



Témoignage

Hamza, 23 ans, volontaire international de la Francophonie

Je suis devenu Volontaire de la Francophonie en 2018, un programme mis en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en 2006, qui permet aux jeunes francophones de mettre leurs compétences au service d'un projet de développement. Ils vivent une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone qui s'intégrera à leur parcours professionnel. Depuis 2007, près de 300 jeunes francophones ressortissants de 34 pays ont participé au programme. (Source : France Volontaires).

Le projet de promouvoir la langue française et la diversité linguistique et culturelle des francophones m'intéressait. J'ai choisi le dispositif Libres ensembles qui développe particulièrement les valeurs de paix, de tolérance, de démocratie et de droits de l'homme que soutient l'OIF. J'ai été formé à des outils pédagogiques ludiques de lutte contre les préjugés, les stéréotypes, et j'ai aussi appris moi-même à former les autres, ainsi qu'à trouver des partenaires et des financements complémentaires. Tout cela m'a passionné et m'aide bien aujourd'hui dans toutes mes activités (études, jobs, emplois, bénévolat, présidence d'association...)



Hamza et Alexandra,
Volontaires Internationaux
de la Francophonie

Ce programme permet la promotion de :

- La langue française et de la diversité linguistique et culturelle,
- La paix, la démocratie et les droits de l'homme,
- L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche,
- La coopération au service du développement durable et à la solidarité.

Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Ces dispositifs permettent aux étudiants, jeunes diplômés ou en recherche d'emploi, de 18 à 28 ans, de nationalité française ou européenne, de s'engager comme volontaire international, pour une période de 6 à 24 mois (renouvelable), dans une entreprise française implantée à l'étranger (VIE) ou en administration (VIA). Dans ce dernier cas, les volontaires participent à l'action de la France dans une ambassade, un consulat, une mission économique française à l'étranger ou dans un service de coopération et d'action culturelle. Être volontaire international permet de bénéficier d'un statut public protecteur : les volontaires reçoivent une indemnité forfaitaire, variable selon les pays d'affectation. Les frais de voyage et d'installation et la protection sociale sont pris en charge.

>> **En savoir + :**

www.civiweb.com

Ressources

DRAJES - Délégation académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports : Référents « Service civique » en région, calendrier régional des formations civique et citoyenne et du PSC 1 (prévention et secours civiques niveau 1).

<http://paca.drjcs.gouv.fr> rubrique Jeunesse

Structures d'appui au développement du service civique :

Pour connaître la liste des structures d'appui au développement du service civique, contacter la DRAJES, voir adresses ressources en fin de guide.

Les organismes de mobilité internationale, membres du **Collectif des Acteurs de la Mobilité Internationale (la CAMI)**

<https://camipaca.wordpress.com>

Documentation Information Jeunesse « Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » :

Fiches pratiques : « Les programmes européens », « Le volontariat international », disponibles dans le réseau Info Jeunes.

Sur le web :

www.jeunes.gouv.fr

www.eurodesk.eu

www.agence-erasmus.fr (Agence Erasmus + France éducation et formation)

www.erasmusplus-jeunesse.fr (Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport) dont une partie sur le Corps Européen de Solidarité

www.erasmusplus-jeunesse.fr (Portail européen de la Jeunesse)

www.youthpass.eu/fr

www.la-guilde.org

www.ritimo.org

www.diplomatie.gouv.fr rubrique Emploi, stages, concours/volontaires internationaux

www.fonjep.org (dispositifs pour groupes de jeunes)

www.generation-erasmus.fr

www.solidaritesjeunesses.org

www.uniscite.fr

www.volontariat.org (Jeunesse et reconstruction)

<https://app.wwoof.fr/> (Woofing)

Sources :

Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur

Guides Destination Europe, réseau Eurodesk

Guide de l'engagement tout au long de la vie, CRIJ Hauts de France

<https://www.ij-hdf.fr/nos-publications>

Le guide du bénévolat à télécharger sur :

www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf

<https://ec.europa.eu>

S'ENGAGER DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Plusieurs statuts et dispositifs d'engagement existent. Pour certains, une contrepartie financière est prévue.

S'engager dans la Défense nationale et la gendarmerie

Service militaire volontaire (SMV)

Le SMV s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et sans qualification. Les volontaires signent un contrat de 8 à 12 mois, suivent une formation civique et citoyenne, une remise à niveau scolaire et peuvent passer leur permis de conduire. Ils peuvent aussi suivre une formation professionnelle qualifiante.

Logés et nourris en caserne, les volontaires perçoivent une rémunération

>> **En savoir + :**

www.defense.gouv.fr/smv

Le service militaire adapté (SMA), pour les jeunes d'outre-mer

Le SMA a pour mission de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes d'outre-mer de 18 à 25 ans sans qualification et éloignés de l'emploi : formation militaire initiale remise à niveau dans les savoirs de base, éducation civique, formation aux premiers secours, préformation professionnelle et permis de conduire.

>> **En savoir + :**

www.outre-mer.gouv.fr

Devenir réserviste opérationnel

L'État a créé une garde nationale composée de volontaires qui s'engagent au service de la protection des Français.

Conditions d'accès : avoir plus de 17 ans, être français et jouir de ses droits civiques, pouvoir concilier vie professionnelle ou familiale et engagement dans la réserve. Le contrat est de 1 à 5 ans renouvelable et prévoit une formation.

>> **En savoir + :**

<https://garde-nationale.gouv.fr>
www.recrutement.terre.defense.gouv.fr

S'engager dans la réserve civile de la Gendarmerie nationale

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-effectifs/Reserve-gendarmerie/Devenir-reserviste

<https://www.lagendarmerierecrute.fr/inscription/reserviste>

La réserve citoyenne de défense et de sécurité est constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires et de gendarmerie en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Son rôle principal est de diffuser l'esprit de la Défense nationale et de contribuer au renforcement du lien entre les armées et la société civile.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1189



Témoignage

Julie, 23 ans, passée par la Réserve Civile de la Gendarmerie Nationale

Je souhaite témoigner ici de mon parcours au sein de la Réserve Civile de la Gendarmerie Nationale. A 17 ans, je suis au lycée, et, conseillée par un membre de ma famille, j'effectue mon dossier auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche.

La Gendarmerie étant un corps d'armée à part entière, je commence quelque mois plus tard la formation que l'on appelle Préparation Militaire à la Gendarmerie (PMG), «seulement» 15 jours, où on apprend à marcher au pas en chantant fièrement les chants militaires français, on apprend à saluer ses supérieurs, à se comporter en militaire, on apprend le respect et la discipline. On a des séances intenses de sport, on apprend à maîtriser un individu hostile mais également les gestes de secours pour aider une personne en danger, on apprend à tirer avec une arme de poing dans un stand de tir, à démonter et remonter une arme les yeux fermés. Pour résumer, on apprend le métier de gendarme au service de la population : protéger et secourir. Ces 15 jours m'ont complètement changée, comme tous mes camarades j'en suis sortie grandie, et profondément fière de porter les couleurs de la France.

Par la suite j'ai commencé mes premiers renforts dans le département, selon mes disponibilités et selon leur besoin tout en continuant mes études du baccalauréat Économique et Social, que j'obtiendrai. Ce sont des journées ponctuelles ou des week-ends voire des semaines entières, bien rémunérées, à travailler au sein d'une brigade la plupart du temps, afin de les soulager dans leurs enquêtes et leur permettre d'effectuer des patrouilles de surveillance générale. Nous sommes exclusivement assignés aux activités opérationnelles, nous ne nous occupons pas de l'administratif ou des plaintes, nous sommes donc constamment dans l'action.

Ce fut une expérience unique, grâce à laquelle j'ai pu m'inscrire au concours de Sous-Officier de la Gendarmerie Nationale en Interne (réservé aux réservistes et gendarmes adjoints volontaires de plus d'un an de service ainsi qu'aux militaires des autres corps d'armées et ne nécessitant pas de Baccalauréat) différent du concours «externe» proposé aux participants issus du milieu civil. Je continue donc aujourd'hui de servir au sein de notre belle institution, en tant que Sous-Officier de la gendarmerie mobile et je vous encourage à vivre l'expérience magnifique qu'est la réserve de la gendarmerie.

La réserve citoyenne cyberdéfense (RCC), cercle de confiance issu de la société civile, rassemblant professionnels et étudiants en fin d'études, s'intéressant de près au domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense.

www.gouvernement.fr/risques/les-reserves-de-cyberdefense

Réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC). Recruté.es dans les réseaux associatifs de proximité (éducateur.trices, enseignant.es, habitant ou travaillant au sein des cités), les RLJC sont des ambassadeur.drices de la Défense nationale, déployés au sein des quartiers sensibles et des zones rurales.

www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-citoyenne-de-defense-et-de-securite

S'engager dans la Police nationale

Service volontaire citoyen

Accessible aux plus de 17 ans, ce dispositif permet aux volontaires bénévoles d'accomplir, pour une durée de 1 an renouvelable, des actions de prévention, médiation sociale ou solidarité au sein de la police nationale.

Réserve citoyenne dans la Police nationale, mêmes missions mais il faut avoir plus de 18 ans (bénévolat)

3 possibilités, voir

www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements

1) La réserve citoyenne de la Police nationale propose à tous les citoyens de plus de 18 ans remplissant certaines conditions, la possibilité de

s'engager bénévolement aux côtés des policiers dans des missions de solidarité, de médiation sociale, d'éducation à la loi et de prévention de la délinquance. (Les missions diverses qui peuvent être proposées aux candidats sont stipulées sur le site).

Pendant la période COVID 19 les missions se sont concentrées sur les aides aux personnes fragilisées ; voir le site <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr> pour s'inscrire en ligne, dans l'onglet «trouver une mission» ; les services de police et tous autres organismes publics et privés, associations... y indiquent leurs besoins, en temps réel.

2) Le service civique, engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap, est possible aussi dans la Police nationale (voir partie service civique dans ce Guide, et www.service-civique.gouv.fr, choisir le domaine « Intérieur »

3) La réserve civile de la Police nationale est proposée aux citoyen.nes âgé.es de 18 à 65 ans, par engagement sous forme de contrat annuel, de 90 jours rémunérés maximum, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans. À l'issue, un nouveau contrat peut être renouvelé. Toutes les informations et missions sont indiquées sur le site www.devenirpolicier.fr

Les inscriptions se font en téléchargeant le dossier de candidature correspondant à la catégorie du postulant (citoyen volontaire, retraité de la police

nationale, ou ex-adjoint de sécurité). Après étude et acceptation du dossier, le SGAMI Sud à Marseille propose un contrat d'engagement avec un service actif de police. Une fois le contrat signé, le candidat doit suivre une formation rémunérée de 15 jours au Centre Régional de Formation de Nice pour les «civils». Cependant, les candidats étant très rarement appelés pour exercer les missions prévues, faute de budget, les formations ont été suspendues depuis 2 ans en zone sud. Pour tout renseignement contacter le service compétent du SGAMI Marseille :

sgamisud-reserve-civile-gestion@interieur.gouv.fr

Sapeur-pompier volontaire (SPV)

Les sapeur-pompier volontaires sont des **citoyens ordinaires** qui, en parallèle de leur vie professionnelle ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponible pour répondre à toute alerte émise par le centre de secours dont ils dépendent. Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer toutes les missions incombant aux services d'incendie et de secours. Les SPV s'engagent sur le long terme, ils perçoivent une contrepartie financière et reçoivent une formation.

“

Témoignage

Philippe A., sapeur-pompier volontaire à Allauch

Depuis tout petit, je rêve de devenir pompier, comme mon père. A 13 ans je suis entré à l'École des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Mimet (4 ans de formation, les mercredis et samedis). Au début c'était un peu dur mais petit à petit j'ai découvert que c'était une vraie vocation pour moi. Après ma réussite au test final de la formation de JSP, je me suis engagé comme Sapeur-pompier volontaire. Les interventions ne concernent pas uniquement la lutte contre les incendies ; nous réalisons énormément de secours aux personnes. J'ai vécu des moments qui m'ont touché, j'ai vu des situations que mes amis n'imaginent même pas, mais aussi des moments heureux, et tout cela m'a fait grandir plus vite. Pour devenir Sapeur-pompier volontaire et plus tard pour moi professionnel (je prépare le concours pour entrer au Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille), il ne faut pas seulement aimer le prestige de la tenue, les beaux camions etc. ça ne suffit pas, il faut vraiment être passionné par le service que nous rendons à la population, avoir l'esprit d'équipe,



@Pompiers13

bien s'entraîner et apprécier la vie en caserne. Je dirais aux jeunes qui veulent s'engager dans cette voie (les filles aussi le peuvent) : « réalise ton rêve, garde toujours la tête haute et force ! ».



Bon à savoir

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) reçoit et sélectionne les candidatures de sapeurs-pompiers volontaires.

>> **En savoir + :**

www.pompiers.fr

Jeune sapeur-pompier volontaire (JSPV)

Les sections de JSPV initient, dès l'âge de 11 ans, les jeunes aux techniques propres aux services d'incendie et de secours.

>> **En savoir + :**

www.pompiers.fr rubrique jeune sapeur-pompier

Volontaire à l'EPIDE

L'EPIDE - Établissement pour l'insertion dans l'emploi – est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Les volontaires sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République. Objectifs : construire et réussir son projet professionnel ; acquérir une formation générale et spécialisée ; apprendre à prendre soin de soi et des autres.

www.epide.fr

Sources : Documentation Information Jeunesse

« Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » : Fiches pratiques : « Les métiers des armées », « Les métiers de la gendarmerie », « Les métiers de la police », « Sapeur-pompier », disponibles dans le réseau Info Jeunes.



ÊTRE ENGAGÉ.E DANS LA CITOYENNETÉ

« La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la **possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques**. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une **participation à la vie de la cité**. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. La participation citoyenne peut s'exercer de multiples façons, par le vote aux différentes élections, par un engagement scolaire ou étudiant, par une participation aux instances locales et régionales et/ou professionnelles, par l'adhésion à une association, un parti, un syndicat... »

www.vie-publique.fr

Le « parcours de citoyenneté » pour les jeunes

Enseignement de défense

La sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique en classe de 3^{ème} et de 1^{ère}, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU). Elle doit être complétée dans les cours d'ECJS (Éducation Civique, Juridique et Sociale) des classes de 1^{ère} et de terminale.

Journée Défense et Citoyenneté - JDC (qui sera remplacée à terme par le SNU : voir plus bas)

La JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans (possible jusqu'à 25 ans). Cette journée permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix, c'est aussi une occasion de contact direct avec la communauté militaire et ses métiers civils et militaires. Informations sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

Les jeunes en difficulté peuvent obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger, dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire (recensement en ligne possible dans certaines communes). La mairie (ou le consulat), leur remettra alors une attestation de recensement.

>> En savoir + :

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

Voter

Le droit de vote est l'un des droits fondamentaux d'une démocratie. Il permet à chacun de se sentir impliqué et responsable dans sa vie de citoyen. En France, le vote est un droit et non un devoir, contrairement à certains pays, comme la Belgique, où c'est une obligation. En plus de voter, il est possible, à partir de 18 ans, de se présenter à différentes élections : législatives, régionales, départementales, municipales...

Tout le monde dispose du droit de vote à condition d'être âgé de plus de 18 ans, d'avoir la nationalité française et de jouir de ses droits politiques et civiques. L'inscription sur les listes électorales est automatique à partir du recensement de la JDC. Les citoyens d'un pays de l'Union européenne (UE) résidant en France peuvent voter lors des élections municipales et des élections européennes.

Les différentes élections :

- **Élections municipales** (les conseillers municipaux et maire) tous les 6 ans
- **Élections départementales** (Les conseillers départementaux) tous les 6 ans
- **Élections régionales** (les conseillers régionaux des 13

régions métropolitaines) tous les 6 ans

- **Élections présidentielles** (le Président de la République), tous les 5 ans, au suffrage universel direct en deux tours. Les partis peuvent choisir d'organiser des primaires et de les ouvrir uniquement à leurs adhérents ou à l'ensemble des citoyens français.
- **Élections législatives** : (les députés de l'Assemblée Nationale) tous les 5 ans au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours.
- **Élections sénatoriales** : (les sénateurs) tous les 6 ans
- **Élections européennes** : (les députés européens) tous les 5 ans

www.interieur.gouv.fr



Bon à savoir

Le Parlement Européen des Jeunes, le PEJ

C'est une association d'éducation à la citoyenneté européenne qui dispose d'antennes dans chaque pays de l'Union européenne. Son objectif principal est d'impliquer la jeunesse (via les lycéens) dans la construction de l'Europe en l'invitant à prendre part au débat public européen. Le PEJ organise des forums et des manifestations et publie un livret sur les institutions européennes vues par les jeunes. >> **En savoir + :** www.pejfrance.org, comitesudest@pejfrance.org

La réserve civique et autres réserves citoyennes

La réserve civique et ses missions

Instituée par la Loi Égalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, la réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015 en France. Elle permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens français et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français, comme acteurs d'un ou plusieurs projets

d'intérêt général, inspirés par les valeurs de la République et proposés par des organismes publics ou associatifs.

Ces projets peuvent concerner 12 domaines d'action : la coopération internationale, la culture et les loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, l'insertion et l'accompagnement professionnels, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la sécurité, les situations d'urgence ou événements exceptionnels, la solidarité, le sport et le vivre ensemble.

>> **En savoir + :**

www.gouvernement.fr/risques/s-engager-pour-aider-en-cas-de-crise

La réserve citoyenne de l'Éducation Nationale : ouverte à tous les citoyens majeurs pour soutenir bénévolement les équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République en apportant leur expérience et leur témoignage (éducation à la laïcité, lutte contre les discriminations, égalité filles garçons...). Inscriptions en ligne

>> **En savoir + :**

www.education.gouv.fr/reserve-citoyenne

La réserve communale de la sécurité civile : constituée de citoyens volontaires

et bénévoles sans formation particulière, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

>> **En savoir + :**

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/reserve-communale-securite-civile

La réserve citoyenne de défense et de sécurité, la réserve citoyenne cybersécurité (RCC) et la réserve locale à la jeunesse et la citoyenneté : voir la partie « **S'engager dans la sécurité publique** » de ce guide.

Le Service National Universel (SNU)

Le Service National Universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants : la transmission d'un socle républicain, le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU remplacera, au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans et s'articule en trois étapes clés

1.un séjour de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;

2.une mission d'intérêt général visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures tout au long de l'année ou 12 jours consécutifs**, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

3.la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen...Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

En 2020, les jeunes sont appelés à s'inscrire, sur la base du volontariat : www.snu.gouv.fr



Témoignage

Gwendoline COLAS - 17 ans - ambassadrice du dispositif SNU

Je me suis d'abord inscrite au SNU pour découvrir un territoire et pour rencontrer d'autres jeunes. Cette expérience m'a convaincue du fait que l'engagement est important pour soi-même mais aussi pour les autres et qu'il faut partager son expérience positive de volontariat pour donner envie aux autres de s'investir à leur tour. C'est pourquoi j'ai choisi d'effectuer ma seconde phase à la gendarmerie et de me porter volontaire pour devenir ambassadrice.

Maintenant, je souhaite m'engager dans une association pour l'éducation, l'égalité des chances et la lutte contre l'autocensure.



Pendant mes études, j'aurai la chance de partir deux ans en Espagne où j'aimerais poursuivre mon engagement dans une association qui lierait nos deux pays. Mon unique et précieux conseil, enfin, serait de vous engager pour une cause qui vous tient à cœur. De cette manière, vous aurez envie de vous lever le matin et de la défendre haut et fort !

Engagement local et régional

Les instances régionales et locales sont libres de créer et d'organiser des représentations de la jeunesse à laquelle les jeunes sont invités à participer.

Parlement Régional de la Jeunesse de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur :

100 jeunes, âgés de 15 à 25 ans, apprenti.es, lycéenn.es, étudiant.es, ont été élu.es et sont porte-paroles de la jeunesse de la région Sud pour améliorer les politiques régionales en sa faveur. Regroupés en « fabriques » (Citoyenneté, Environnement, Communication), ils/elles ont déjà porté des mesures concrètes comme « la banque de stages » ou le « E-pass jeunes ».

www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/parlement-regional-de-la-jeunesse

Conseil départemental des jeunes :

le Conseil départemental des jeunes de Provence (13) ou le Conseil départemental des jeunes (06) représentent les collégiens de leur département. Ils proposent, débattent et conçoivent des projets en lien avec les préoccupations des collégiens.

Les élections ont lieu dans les 6 semaines qui suivent la rentrée.

>> **En savoir + :** Conseils départementaux, voir carnet d'adresses

Conseil municipal des jeunes :

de nombreuses villes mettent en place des conseils municipaux d'enfants et de jeunes âgés de 7 à 16 ans, élus dans les écoles et les associations. Ce sont des instances d'échanges et de propositions concernant la vie quotidienne de la ville : vie scolaire, solidarité, sécurité routière, loisirs, environnement...



Témoignages

Matthew MARION, ancien Jeune Parlementaire au Parlement Régional de la Jeunesse au Conseil Régional Sud

Je suis Matthew MARION, j'ai 22 ans, étudiant en communication à Marseille et j'ai été élu pendant 2 ans et demi au Parlement Régional de la Jeunesse.

Le Parlement Régional de la Jeunesse est une aventure unique où l'on met en commun nos connaissances, nos différents engagements pour développer des projets et des actions en faveur de tous les jeunes de la région. L'engagement au service de mon territoire et les rencontres de plein d'autres jeunes de la région ont été les raisons de ma participation au PRJ.

Par exemple, pendant ma mandature nous avons contribué à la mise en place du e-Pass Jeunes qui permet à tous les lycéens, apprentis, étudiants en BTS et en sanitaire et sociale, de bénéficier de 80€ au profit de la culture.



Ce qui est le plus enrichissant c'est de pouvoir faire obstacle à nos idées politiques et de pouvoir aider les uns et les autres en restant maître de nos projets. Également c'est la possibilité de voyager et de connaître un peu plus nos institutions comme le Parlement Européen.

Parlement Régional de la Jeunesse (PRJ)
de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nour, 15 ans et demi, élue au CMJ de Cavailon, accompagnée par le PIJ de Cavailon (84)

Bonjour, je m'appelle Nour Mokadmi, j'ai 15 ans et demi et je suis actuellement en classe de seconde au lycée Ismaël Dauphin à Cavailon. En octobre 2018, j'ai été élue au Conseil municipal des jeunes de Cavailon par les élèves du collège Clovis Hugues tout comme 15 autres jeunes (il y a quatre élus par collège).

Lorsque je me suis engagée, c'était tout d'abord dans le but de participer à une nouvelle expérience où je pouvais avoir une voix qui compte. Je voulais également m'engager dans des causes qui me tiennent à cœur comme l'écologie.

A travers nos actions de CMJ, j'ai pu tisser des liens forts avec tous mes camarades. Je ne les connaissais pas la plupart d'entre eux mais aujourd'hui nous sommes tous liés par cet engagement envers notre commune. Ensemble, nous sommes allés à la rencontre de institutions qui régissent notre pays de l'hôtel de ville au Conseil régional en passant par la communauté d'agglomération et le Conseil départemental. Nous avons pu rencontrer les élus et échanger avec eux, ce que j'ai trouvé très intéressant et enrichissant.



A l'approche de la fin de mon mandat et avec du recul, je me rends compte de la richesse de cette expérience humaine et citoyenne qu'a été pour moi l'engagement auprès du Conseil municipal des jeunes de Cavailon.

Nour, élue au CMJ de Cavailon

Conseils citoyens : mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, ils permettent de favoriser l'expression des habitants et usagers, de participer à l'élaboration des contrats de ville et projets de renouvellement urbain, et de stimuler et appuyer les initiatives citoyennes. Il en existe dans chacun des 6 départements ;

>> **En savoir + :**

www.conseilscitoyens.fr

Engagement dans la vie scolaire et étudiante

Il est possible pour un élève de participer à la vie et au projet pédagogique de son établissement à travers plusieurs instances, et de jouer un rôle de médiateur entre les élèves et les enseignants :

Coopérative d'école : c'est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle contribue au développement de l'esprit de solidarité entre les élèves et à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

Délégué-e de classe : dans chaque classe du collège et du lycée, parfois même en primaire, deux délégué.es des élèves élu.es représentent les élèves de leur classe. Ce sont des médiateur.trices entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative qui participent aux conseils de classe.

Conseil de la vie collégienne (CVC) : c'est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et avec les membres de la communauté éducative et un lieu d'expression.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) : composé de 10 élèves désigné.es pour 2 ans par l'ensemble des élèves du lycée, et de 10 personnes élues parmi des membres du personnel du lycée et des parents d'élèves, le CVL fait des propositions et donne un avis sur l'organisation des études, du temps scolaire, sur l'accompagnement personnalisé, l'information sur l'orientation, les activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques, l'utilisation des fonds...(voir le témoignage de Mathias Rodenas, ci-dessous)

Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : composé de 40 membres au maximum, dont la moitié au moins sont des lycéen.nes ou des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), il formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéenn.es.

Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) : le ministre de l'Éducation nationale peut consulter le CNVL sur les questions relatives au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées et les EREA. Le conseil est aussi tenu informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées.

Maisons des lycéens (MDL) : ce sont des associations gérées directement par les élèves à partir de 16 ans, de chaque lycée, qui développent des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Tous les élèves du lycée peuvent adhérer et devenir membres de la MDL.

Syndicats lycéens : ils agissent en défense des intérêts de la jeunesse dans le secondaire et le supérieur.

Engagement dans la vie étudiante : Les étudiants peuvent

siéger dans les conseils et commissions de l'université tels que le Conseil d'administration de l'université, la commission de la Recherche et la commission Formation et Vie Universitaire (CFVU). Les élèves étudiant.es interviennent dans les domaines liés au fonctionnement de l'université. Dotés de structures locales et nationales, les syndicats les plus importants peuvent agir sur l'adoption des réformes et contrôler leur application. Contacter les Bureaux de la Vie Étudiante (BVE) des universités.

“

Témoignage

Mathias Rodenas, accompagné par le PIJ de Cavillon (84)

Je m'appelle Mathias Rodenas, j'ai 16 ans, je suis lycéen à Cavillon au lycée Ismaël Dauphin (Vaucluse) et je suis président de l'association de la Maison des Lycéens (MDL), et membre du Conseil de vie lycéenne (CVL). J'ai également participé à la première génération du SNU et j'ai aussi été élu au Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Cavillon en 2016, pour un mandat de 2 ans. C'est ce premier engagement qui m'a donné goût aux responsabilités. Je me suis investi dans mon lycée dans le but et l'envie de prouver que le lycée n'est pas seulement un lieu de travail mais d'abord un lieu de vie. J'ai d'abord été élu au Conseil de vie lycéenne, puis au sein de la Maison des lycéens en tant que président. Nous avons organisé cette année, la journée de la Rose, qui consiste à offrir une rose à n'importe quel membre de la communauté en signe d'estime, des sessions de ramassage des déchets au sein de l'établissement, ou encore le bal de fin d'année des terminales, car c'est un événement marquant et important qui symbolise les années de lycée. On dit souvent que l'on vit ses plus belles années au lycée, et contribuer à cette vie lycéenne ne peut qu'apporter de la joie.

(voir aussi son témoignage comme engagé dans le SNU, rubrique Engagement dans la citoyenneté page)



Engagement dans le monde du travail

CSE (Comité Social et Économique)

Le 1^{er} janvier 2020, en application du décret du 29 décembre 2017, toutes les instances représentatives du personnel, que sont le Comité d'Entreprise (CE), les délégués du personnel et le CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) ont dû fusionner en une seule entité, le CSE, excepté dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Élus pour 4 ans par les salariés dans les entreprises comptant au moins 11 salariés (sauf convention ou accords collectifs), les membres du CSE et leurs suppléants ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives du personnel.

Délégué.e syndical : désigné.e par un syndicat représentatif dans l'entreprise, il ou elle représente le personnel. C'est par son intermédiaire que le syndicat fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions et négocie les accords collectifs.

Conseiller.ère prud'homme.e : compétent.e pour trancher les litiges individuels entre salariés et employeurs.

Ressources :

ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) : <http://anacej.asso.fr>

CIDEM (Civisme et DEMocratie) : www.cidem.org

Conseil Départemental des jeunes des Alpes Maritimes : www.departement06.fr

Conseil départemental des jeunes de Provence :

www.departement13.fr

Conseil régional Sud PACA : www.maregionsud.fr

Conseil académique de la vie lycéenne : www.education.gouv.fr rubrique Lycée/vie lycéenne

DIRECCTE PACA Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi : <http://paca.direccte.gouv.fr>

FAGE Fédération des Associations Générales Étudiantes : www.fage.org

UNEF Union Nationale des Étudiants de France : <http://unef.fr>

UNI Union Nationale Interuniversitaire : www.uni.asso.fr

Documentation Information

Jeunesse « Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » :

Fiches pratiques : « Les droits et obligations du salarié », « Élections, rôles des élu.ues : tout savoir », disponibles dans le réseau Info Jeunes.

Sur le web :

<http://jeunes.gouv.fr> rubrique citoyenneté

www.place-publique.fr

<http://travail-emploi.gouv.fr>

www.vie-publique.fr

www.justice.fr

www.cidj.com rubrique vie quotidienne

Sources :

Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur

Guide de l'engagement tout au long de la vie, CRIJ Hauts de France

<https://www.ij-hdf.fr/nos-publications>

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

www.service-public.fr

www.education.gouv.fr
<http://eduscol.education.fr>

www.maregionsud.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville

S'ENGAGER DANS DES INITIATIVES ET PROJETS

Le projet

Sans le savoir, on est très souvent en « mode projet » : organiser une fête, partir en vacances, monter un groupe de musique... selon la taille et l'importance d'un projet, il faut réfléchir et suivre une méthodologie par étapes.

1 - Préciser son idée en se posant les bonnes questions : d'où vient cette idée, et quel est son objectif, pour qui... en a-t-on déjà parlé ou jamais à personne, est-ce un projet personnel ou collectif ? Quelles compétences faut-il, a-t-on toutes ces compétences ou faut-il de l'aide ? Combien de temps peut-on consacrer à ce projet et quand va-t-il commencer, quelles seront les étapes de réalisation ?

2 - Élaborer un budget : combien ça va coûter et où trouver l'argent

3 - Se faire accompagner est utile et même indispensable pour les projets de création d'entreprise ou d'association : il va donc falloir trouver le bon interlocuteur, les bons partenaires notamment conseillers et financeurs.

4 - Communiquer, faire connaître son projet pour le faire vivre et même grandir.

Se faire aider

Le réseau Information Jeunesse a vocation à accueillir tous les jeunes ayant des projets divers.

Les structures labellisées IJ (Information Jeunesse) orientent vers les interlocuteurs appropriés en fonction du projet.

L'Espace Initiatives Jeunes du de Info Jeunes/CRIJ PACA : lieu d'accueil des porteurs de projet, d'écoute et de mise en réseau/orientation vers les professionnels en rapport avec chaque projet. Des sessions DECLIC (Accélérateur de projet format très court et gratuit) sont proposées par Info Jeunes/CRIJ PACA en partenariat avec Intermade et La Ruhe

contact : cduffaud@crijpaca.fr
www.infojeunesse-paca.fr

Cap Jeunesse Côte d'Azur-BIJ de Nice : actions en faveur des initiatives et des projets des jeunes :

<https://cap-jeunesse.fr>

L'école des projets de Cannes aide aux porteurs de projets : www.logisdesjeunes.asso.fr

Le PIJ de l'Isle sur Sorgues : Point d'appui relais initiatives jeunes, programme européen jeunesse Erasmus + (11-30 ans). Référent Fonds d'Initiatives Jeunes FIJ 84 (bourse aux projets pour les 11-25 ans) et Club Teli (international).

www.islesurlasorgue.fr

Info Jeunes - La Gare de Coustellet à Maubec, Maison de Projets : conseils et orientations pour les initiatives de jeunes :

www.aveclagare.org



Louis Petre, créateur d'activités

J'ai eu la chance de rejoindre le programme Entrepreneur dans la ville à Marseille cette année. C'est un vrai soutien pour les jeunes entrepreneurs, cela nous permet de mieux définir un projet d'entreprise via des ateliers tenus par des experts et un échange permanent avec l'équipe et les autres de la promo.

L'initiative a aussi la particularité de donner sa chance aux jeunes des quartiers prioritaires de la ville. C'est gratuit et dans une bonne ambiance.

De mon côté, je me suis engagé dans la création d'un média d'inspiration en ligne dans le domaine des boissons (au sens large) parce que j'adore tout simplement découvrir des marques dans cet univers. Je passe par plein d'étapes, des moments de doutes mais aussi des moments super sympa (comme s'acharner toute la nuit pour trouver le nom, au final cela va s'appeler soif.club) Je ne peux que le recommander aux jeunes qui veulent s'engager dans une aventure entrepreneuriale le programme Entrepreneur dans la ville, et plus généralement de tester des projets.

Focus sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : entrepreneur.euses.engagé.es

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale tout en luttant contre la délocalisation des emplois.

Les structures de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activité et peuvent prendre de multiples formes :

Coopératives (SCOP, SCIC, CAE...), qui adoptent le principe coopératif suivant : une personne vaut une voix et non un titre financier = une voix. Un type particulier de coopérative pour les 16/18 ans : les coopératives Jeunesse

Service qui leur permettent de créer leur job d'été (à Gap ou Manosque) : www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services

Associations, avec la liberté de définir ses propres principes de fonctionnement grâce à la Loi 1901 qui donne les éléments fondateurs de la constitution d'une association : un projet associatif, la réunion d'au moins 2 personnes partageant ce projet, la liberté de mettre en commun des connaissances et des activités apportées par chacun-e, l'égalité entre les membres, la gestion désintéressée. L'association ne sert pas à gagner de l'argent, si elle réalise des excédents, ceux-ci doivent être utilisés pour réaliser l'objet désintéressé de l'association.

Plusieurs formes d'associations existent, déclarées ou non, d'utilité publique, ou encore les juniors associations qui permettent à des jeunes âgés de 13 à 18 ans de se regrouper pour réaliser leurs projets.

www.juniorassociation.org

Mutuelles et fondations, recherche de but non-lucratif (répartition des excédents), système de membres.

Financer son projet

Pour les projets non professionnels, personnels, artistiques, culturels, de solidarité...

Fondation de France : Bourses de soutien aux projets, bourses Déclics jeunes (18 à 30 ans) pour réaliser un projet personnel dans différents domaines : art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale et humanitaire, environnement... Chaque année, environ 20 bourses d'un montant de 7 600 €.

www.fondationdefrance.org/

Fondations d'entreprises : principalement dans les secteurs suivants : sport, social, culture... L'association Admical sensibilise les entrepreneurs à la pratique du mécénat et répertorie les entreprises mécènes. Même une TPE peut contribuer à un projet qui l'intéresse.

www.admical.org ;

www.fondations.org

Sponsors : contrairement au mécénat, les entreprises qui pratiquent le sponsoring ou parrainage attendent un retour sur investissement. On peut cibler les grandes entreprises qui ont un budget communication relativement important et dont l'activité peut être en lien avec le projet proposé.

Crowdfunding ou plateforme participative : de plus en plus de porteurs de projets tentent leur chance sur les plateformes participatives. Le principe est simple : faire financer son projet en faisant appel aux particuliers.

Condition pour récupérer les dons : avoir réussi à obtenir au moins 100 % de la somme demandée. Il existe des dizaines de plateformes : Ulule, Leetchi, Kisskissbankbank, Babeldoor, Rookiz (1^{ère} plateforme dédiée aux jeunes de 18 à 30 ans) ...

Spécial Corps Européen de Solidarité (CES) (voir aussi page 10 « Être volontaire » de ce guide^o) :

(voir aussi partie « Être volontaire » de ce guide^o) :

Les jeunes volontaires dans le programme CES peuvent monter des « Projets de solidarité » : action de solidarité nationale ou locale/régionale, conçue, organisée et réalisée par un groupe de 5 jeunes minimum de 18 à 30 ans (durée 2 à 12 mois), pour développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et la citoyenneté active. Soutien financier et pédagogique via l'Agence Erasmus+Jeunesse :

www.corpeuropeen.solidarite.fr/descriptif-des-projets-de-solidarite.html

Inscription obligatoire sur le portail du CES :

https://europa.eu/youth/solidarity_fr

De nombreux coups de pouce peuvent aider à démarrer un projet, par exemple : « **Ose tes idées** » dispositif de soutien financier des projets de jeunes (11 à 25 ans) financé par la DDCS et la CAF du Var, animé par la Ligue de l'Enseignement du VAR afin de promouvoir le « mieux vivre ensemble » et de dynamiser l'engagement des jeunes. (Bourses pouvant aller jusqu'à 1500€).

www.foi83laligue.org,

Tél : 04 94 24 72 96

initiatives.jeunes@laligue83.org

“

Témoignage

Sacha Lubeigt, accompagné par la Ligue de l'Enseignement - F.O.L du Var



Bonjour, je m'appelle Sacha Lubeigt, et je suis un bénéficiaire de la bourse aux projets jeunes « Ose Tes Idées ». J'ai récemment fait une proposition de projet associatif sur le thème de la M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur). Je planifie de mettre à disposition à Toulon des séances de musique et des ateliers avec de l'enregistrement et de la composition : tout ce qui relève de la production musicale. Après avoir monté mon dossier, un budget et un passage devant le jury, ce projet été financé par « Ose Tes Idées ». Car d'un point de vue pratique, c'est tout une organisation qui dépend d'argent, c'est à dire que le projet ne fonctionne et n'avance qu'en s'équipant convenablement du matériel requis (micros, cartes sons...) mais aussi en faisant appel à des prestations de service du milieu (résidence d'artistes, conseils professionnels...). Tout cela répond aux défis de cette opération entamée. Mais surtout, les aides de « Ose Tes Idées » et de La Ligue de l'Enseignement du Var m'ont montré que j'étais en droit, en tant que jeune ne bénéficiant d'aucune structure académique ou professionnelle, d'être néanmoins accompagné dans mes projets et de me montrer qu'ils sont valides. Cette motivation m'est essentielle pour faire le saut dans le secteur d'activité que j'aime et que je souhaite intégrer. Toutes ces raisons de faire avancer mon agenda de composition me sont suffisantes pour me donner une raison de me lever le matin ! »

Le FIJ, Fonds d'Initiatives Jeunes coordonné par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et la Ligue de l'enseignement 84 pour favoriser l'engagement des jeunes dans des projets d'utilité sociale. Il est financé par la CAF 84, la MSA 84 et la politique de la Ville. www.vaucluse.gouv.fr ; <https://laligue84.org/fonds-dinitiatives-jeunes>

“

Témoignage



WILLEM KERDJA, alias « MASAH », accompagné par Info Jeunes de l'Isle sur Sorgues (84) et soutenu par le Fonds d'Initiatives Jeunes 84. 17 ans, élève au lycée Alphonse BENOIT. Isle sur la Sorgue.

« Je m'appelle Willem KERDJA. Mon nom d'artiste est « MASAH ». J'ai 17 ans et je suis élève au Lycée Alphonse Benoit sur l'Isle sur la Sorgue. Je suis passionné de rap et j'ai écrit plus de 200 textes. Le rap est pour moi un art, de la poésie, un noble ambassadeur de la beauté de notre langue française. Je prépare mon 1er album digital. Mais, avant tout, j'ai tenu d'abord, car cela me tient à cœur, à mettre en place, avec le soutien de l'Info Jeunes de ma ville et le Fonds d'Initiatives Jeunes (FIJ 84), des ateliers d'écritures auprès des jeunes générations l'isloises et vauclusiennes afin qu'elles puissent s'y exprimer et découvrir leurs émotions. »

Le CROUS, pour les étudiants, offre plusieurs bourses pour des projets culturels et humanitaires (Culture Action) et le FSDIE soutient leurs initiatives et engagements (voir les Bureaux de la vie étudiante-BVE des universités).

De nombreux **prix, bourses, tremplins musicaux, concours...** soutiennent les initiatives des jeunes, par exemple : tremplin « Jeunes Musiciens » de Digne-les-Bains (04), concours de nouvelles « Des livres et vous » à Gap (05), Appel à initiatives en Économie Sociale et Solidaire de la Fondation du Crédit Coopératif à Nice (06) et Toulon (83), Tremplin musical « Class'euRock » de l'association Aixqui à Aix-en-Provence (13), Bourse Jeunes Action de Familles rurales et Fédération régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (Sud-Paca), Tremplin musical de la Tuilière (84)... plus d'infos, de prix, de bourses dans la documentation Information Jeunesse « Actuel CIDJ et CRIJPACA » :

Fiche pratique 5.62 « **Monter son projet : aides et conseils** », disponible dans le réseau Information Jeunesse. Enfin certaines municipalités proposent un échange : les jeunes participent à des actions bénévoles contre une bourse pour leurs projets, comme à Nice, Aubagne, Istres...

Ressources :

Création d'activité :

www.le-carburateur.fr Pôle de l'entrepreneuriat à Marseille
www.bpifrance.fr et

<https://bpifrance-creation.fr> tout sur la création d'entreprise en France
<https://la-ruche.net> (espace de coworking)
www.inter-made.org (incubateur de projets d'activités en ESS)
<https://moncosens.fr> (couveuse et coworking)
Coopérative Jeunes Initiatives Sud (voir le Carburateur ci-dessus)
www.entrepreneursdanslaville.com Accompagnement projets d'activités
<https://louvreboite.org> dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat d'Apprentis d'Auteuil
www.adie.org (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)
www.bge.asso.fr (accompagnement à la création d'activité)
www.positiveplanetfrance.org (accompagnement à l'émergence des projets de création)
www.cresspaca.org (économie sociale et solidaire en PACA)
www.avise.org (Portail du développement de l'économie sociale et solidaire au national)
<http://cjd.net> (Centre des jeunes dirigeants d'entreprises)
<http://cjdes.org> (Centre des jeunes dirigeants en économie sociale)
<http://enactus.fr> (développement de projets lycéens et étudiants)
<http://entrepreneuriat-social.essec.edu>
www.entreprises.gouv.fr
www.artisanatpourentreprendre.fr
www.cbe-emergence.com (site des comités de bassin d'emploi)
www.initiative-france.fr
www.irce-paca.com (accompagnement à la création et au développement des entreprises)
www.cnam-paca.fr
www.paca.directe.gouv.fr (Ministère du Travail)
www.reseau-entreprendre-paca.fr
www.entrepreneurielles.com (femmes chefs d'entreprise)
www.infofemmes.com (réseau des CIDFF)
www.les-scop-paca.coop (entreprendre en coopérative)
<http://jetestemonentreprise.com>

www.esia.org (France Active)
www.crea-sol.fr (micro crédit)
www.provenceangels.com
(financement)
www.agefiph.fr pour les créateurs en situation de handicap

Création d'association :

Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte-d'Azur :

www.maregionsud.fr
www.service-public.fr/associations : démarches pour créer son association (possible en ligne)
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca (Ministère de la Culture)
www.unat-paca.asso.fr (Tourisme social et solidaire)
www.babalex.org : tout le juridique des associations
www.foyersrurauxpaca.org (acteurs associatifs en milieu rural)
www.uriopss-pacac.asso.fr (développer les solidarités entre les acteurs associatifs)
www.associationmodeemploi.fr

Spécial étudiants

PEPITE www.etudiant.gouv.fr rubrique votre emploi/entrepreneuriat étudiant
www.crous-nice.fr rubrique animation-culture
www.crous-aix-marseille.fr rubrique culture
<http://unice.fr/vie-universitaire/vie-associative/financer-mon-projet>
<https://vie-etudiante.univ-amu.fr/fr/fsdie-projets>

Pour aller plus loin : Documentation Information

Jeunesse « Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » : Fiches pratiques : « Créer une association », « Créer ou reprendre une entreprise », « Monter son projet : aides et conseils », disponibles dans le réseau Info Jeunes.

Sur le web :

www.fonjep.org
www.up-inspirer.fr magazine de l'économie sociale et solidaire
<http://jobforchange.org> (emplois à impact social)
www.lanef.com (finances éthiques)
<http://lesper.fr> (portail de l'ESS à l'école, construire une société inclusive et durable)
<https://makesense.org> (construire une société inclusive et durable)
www.socialalter.fr (périodique innovations sociales)
www.solidaire-info.org (portail de la solidarité pour construire son projet humanitaire et solidaire)
www.ticketforchange.org (construction d'un monde désirable via entrepreneuriat et engagement)

Sources :

Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur
Guide de l'engagement tout au long de la vie, CRIJ Hauts de France :
<https://www.ij-hdf.fr/nos-publications>
www.avise.org
www.cresspaca.org



La marque référence
de l'édition publicitaire



CONNECT

CURSUS

PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) :

Tél. 02 32 96 31 31

Agence Centre (Bourges) :

Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 4^e trimestre 2021 - N° 207-03

www.connect-comtogether.com



S'ENGAGER : RECONNAISSANCE ET VALORISATION

L'engagement dans le cadre du bénévolat ou du volontariat peut être valorisé dans de nombreuses situations : pour une recherche d'emploi, pour valider un diplôme ou pour un retour en formation...

Des droits acquis grâce à l'engagement

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Un bénévole avec une expérience d'un an au moins ou un volontaire peut prétendre à une VAE pour l'obtention de tout ou partie d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat en rapport avec son activité bénévole.

Le candidat peut s'adresser à un point relais conseil tels que le délégué départemental à la vie associative (DDVA) ou le dispositif académique de validation des acquis (DAVA).

>> **En savoir + :**
www.vae.gouv.fr

Compte Engagement Citoyen (CEC)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, le compte engagement citoyen (CEC) créé par la Loi « Travail » du 8 août 2016 est une composante du Compte Personnel d'Activité (CPA) instauré par la même loi. Le CEC recense les activités bénévoles ou volontariat et permet d'acquérir à ce titre des heures de formation inscrites sur son compte personnel de formation (CPF) à raison de 20 heures

par an et par activité, dans la limite d'un plafond de 60 heures. Toutes les personnes de plus de 16 ans (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) peuvent, si elles remplissent les conditions, acquérir des droits au titre du CEC.

>> **En savoir + :**
www.moncompteformation.gouv.fr rubrique comprendre la formation (ou connexion à son compte CPF)



Bon à savoir

Le Permis de conduire de la catégorie B est éligible au Compte personnel de formation (CPF). Désormais, il est possible de mobiliser les heures de formation pour financer le permis de conduire.

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cpa_permis_de_conduire_depliant.pdf

Droits pour les étudiant.es engagé.es :

L'année de césure

La période de césure est un temps, d'une durée maximale d'une année, pendant laquelle l'étudiant.e suspend sa formation d'enseignement supérieur. L'étudiant.e peut, pendant cette période, faire un stage, un bénévolat, un volontariat ou suivre une autre formation. Il pourra réintégrer sa formation à l'issue de sa période de césure. Les

étudiant.es en césure gardent donc leur statut d'étudiant.e, sans payer de frais d'inscription. Certains établissements ne posent aucune contrainte. La reconnaissance de la « césure-engagement » intègre les expériences bénévoles, volontaires et les expériences de stage ou de mobilité. Attention ! Délai assez long à respecter !

L'octroi de crédits ECTS

De très nombreux étudiants s'engagent dans le monde associatif, comme bénévoles ou dans le cadre d'une mission de Service Civique.

Les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant existent déjà dans plus de 70% des universités. Ils prennent des formes diverses : unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS (European Credits Transfer Scale - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), inscription au diplôme, octroi de bonus...

L'article 29 de la Loi égalité et citoyenneté généralise ces dispositifs à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle précise et complète cet article. Ainsi, tous les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes

acquises dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association. Sont également reconnus et valorisés, selon les mêmes modalités, les activités professionnelles, militaires dans la réserve opérationnelle, les engagements de sapeur-pompier volontaire, les missions de Service Civique ou de volontariat.

L'Institut de l'Engagement

L'Institut de l'Engagement s'adresse aux jeunes bénévoles ou volontaires, âgés de 16 à 29 ans, repérés.es pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir.

L'Institut de l'Engagement intervient à l'issue de la période d'engagement et apporte des outils pour révéler les talents des jeunes et les accompagne afin de mener à bien leur projet d'avenir : reprendre une formation, trouver un emploi, créer une activité. Chaque jeune lauréat.e est suivi.e, pendant un an (deux ans pour la création d'activité) par un.e chargé.e d'accompagnement de l'Institut et accompagné.e par un parrain ou une marraine spécialisé.e dans le domaine de son projet. L'Institut organise quatre séminaires annuels pour les lauréat.es et favorise la mise en relation des jeunes avec des entreprises, établissements scolaires, associations et collectivités partageant les mêmes valeurs.

>> En savoir + :
www.engagement.fr

Les outils de valorisation

Portefeuille de compétences

C'est un outil unique et personnel qui peut accompagner tout au long de la vie personnelle et professionnelle. Il permet de rassembler les preuves des compétences et des connaissances acquises au cours des différentes expériences personnelles et professionnelles. Il aide ainsi à définir l'expérience bénévole en termes de compétences, qui peuvent être transcrites dans le Passeport bénévole.

>> En savoir + :

www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html

Passeport bénévole

Outil créé par France Bénévolat avec l'appui de l'AFPA, du ministère de l'Éducation Nationale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de Pôle Emploi et de la FONDA. Il permet de répertorier toutes les missions accomplies et de valoriser les compétences acquises. Le Passeport bénévole est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers VAE du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'AFPA. Il rentre dans le cadre des démarches d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience de Pôle Emploi.

>> En savoir + :

www.passeport-benevole.org ;
www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole/passeport-benevole

Ressources

DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

<http://paca.drdjcs.gouv.fr>

Compte engagement citoyen :

www.service-public.fr

Documentation Information

Jeunesse « Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur » : Fiches pratiques : « La Validation des acquis de l'expérience », « Volontariat et bénévolat », disponibles dans le réseau Info Jeunes.

Sources :

Actuel CIDJ et Actuel Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le guide du bénévolat à télécharger sur :

<https://www.associations.gouv.fr/le-guide-du-benevolat-1065.html>

www.francebenevolat.org

www.associations.gouv.fr

www.passeport-benevole.org

www.moncompteactivite.gouv.fr

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-l-annee-de-cesure-mode-d-emploi.html>

www.fondationlafrancesengage.org



Bon à savoir

Contactez votre municipalité pour avoir les coordonnées des espaces liés à la vie associative (Maison des associations, Cité des associations, ...)

CARNET D'ADRESSES

Adresses ressources :

DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports PACA

<http://paca.drdjcs.gov.fr>
Rubrique Jeunesse

Au niveau régional : les référents régionaux et équipes en charge du Service Civique sont rattachés aux DRAJES ;

Au niveau départemental : les référents départementaux en charge du Service Civique sont rattachés aux Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) des DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Référents régionaux en charge du Service civique

Mme Chadia BOUDARSSA
chadia.Boudarssa@region-academique-paca.fr
04 88 04 00 45

Mme Nicole SUAREZ
nicole.suarez@drjcs.gov.fr
04 88 04 09 60

>> Pôle jeunesse et via associative
drdjcs-paca-vie-associative@jcs.gov.fr
Tél : 04 88 04 00 21
(Secrétariat)

Référents départementaux en charge du Service civique

Alpes-de-Haute-Provence
>> Référente Service civique
Mme Sandrine CORRIOL
sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
04 92 30 37 76

Hautes-Alpes

>> Référente Service civique
Mme Perrine MARCERON
perrine.marceron@ac-aix-marseille.fr
04 92 22 22 83

Alpes-Maritimes

>> Référent Service civique
M. Jean-Gabriel BEDDOUK
04 93 72 27 53
jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr

Bouches-du-Rhône

>> Référente Service civique
Mme Gwendoline QUITTET
04 86 94 70 20
gwendoline.quittet@bouches-du-rhone.gouv.fr

Var

>> Référent Service civique
sdjes83-service-civique@ac-nice.fr
04 83 24 62 21

Vaucluse

>> Référent Service civique
M. Eric ROBERT
sdjes84-engagement@ac-aix-marseille.fr
04 88 17 86 63

Missions d'appui au développement du service civique en région PACA 2021-2022

>> Au niveau régional
URHAJ
Carole KOCH
carole.koch@unhaj.org
<http://habitat-jeunes-paca.fr>

INSITE
Elsa WADEL
elsa.wadel@insite-france.org
www.insite-france.org

MIGDEV

Elodie FROSSARD
elodie.frossard@migdev.org
www.migdev.org/

GRAINE PACA

Frank FLAMINI
frankflamini@grainepaca.org
www.grainepaca.org/

Tête de l'ART

Ana MARION
ana@lestetesdelart.fr
www.lestetesdelart.fr

>> Au niveau départemental

Alpes-de-Haute-Provence

La communauté Durance
Luberon Verdon Agglomération
04 (DLVA)
Magali CLAUDET
mclaudet@dlva.fr
www.dlva.fr/

CHOUF CHOUF 04

Youssef AKHZOUZ
contact@choufchouf.org
www.choufchouf.org

Ligue de l'enseignement des Alpes du Sud

Jean-François BLANC
jean-francois.blanc@laligue-alpesdusud.org
mgoncalves@laligue-alpesdusud.org
www.laligue-alpesdusud.org

Alpes-Maritimes

Cap Jeunesse Côte d'Azur

Michelle VELLA
michelle.vella@cap-jeunesse.fr

Cécile PINAUD
cecile.pinaud@cap-jeunesse.fr
<https://cap-jeunesse.fr>

Unis Cité

Jérôme SCHELL
jjschell@uniscite.fr
www.uniscite.fr/antenne/alpes-maritimes

Bouches du Rhône

CRIJ PACA

Giulia PROFETA
Carla LEIS GOMEZ
gprofeta@crijpaca.fr
cleisgomez@crijpaca.fr
www.infojeunesse-paca.fr

CONCORDIA PACA

Mathieu FORTUNIER
dr.paca@concordia.fr
www.concordia.fr/paca

Ligue de l'Enseignement Bouches du Rhône

Mathieu VEUILLET
poleappui13@laligue13.fr
<https://laligue13.fr>

Var

Unis Cité

Lucie RICARD
lriscarduniscite@gmail.com
www.uniscite.fr/antenne/toulon-var

Vaucluse

Ligue de l'Enseignement du Vaucluse

engagement@laligue84.org
<http://laligue84.org/>

Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte-d'Azur :

www.maregionsud.fr

>> E-Pass Jeunes

>> Parlement Régional de la
Jeunesse (PRJ)

Conseils départementaux :

Conseil Départemental Alpes-de-Haute-Provence (04) :

www.mondepartement04.fr

Conseil Départemental Hautes-Alpes (05) :

www.hautes-alpes.fr

Conseil Départemental Alpes-Maritimes (06) :

www.departement06.fr

Conseil Départemental Bouches-du-Rhône (13) :

www.departement13.fr

Conseil Départemental Var (83) :

www.var.fr

Conseil Départemental Vaucluse (84) : www.vaucluse.fr

Mouvement Associatif Région Sud PACA

(anciennement FSPMA Fond de Solidarité et de Promotion)
<https://lemouvementassociatif-sudpaca.org>

France bénévolat :

www.francebenevolat.org

Tous bénévoles :

www.tousbenevoles.org

Le Réseau Info Jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Info Jeunes - CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 la Canebière 13001 Marseille

04 91 24 33 50

bonjour@crijpaca.fr

www.infojeunesse-paca.fr

Alpes-de-Haute-Provence

Château-Arnoux-Saint-Auban

Point information jeunesse

CCAS

04 92 31 29 35 / 06 45 80 78 26

pij@mairie-casa04.fr

www.facebook.com/pijcasa04

(rubrique Point Information
Jeunesse C.A.S.A)

Gréoux-les-Bains

Point information jeunesse

Centre social San Bastian

04 92 78 15 39

espacejeune.greoux@wanadoo.fr

Manosque

Point information Jeunesse

MJC

04 92 72 43 08

mjc-coordonateur-jeunesse@orange.fr

Sainte-Tulle

Point information jeunesse

04 92 79 34 52

pij@mairie-saintetulle.fr

sdj.pij@mairie-saintetulle.fr

Hautes-Alpes

Gap

Bureau information jeunesse

Maison des habitants

04 92 53 22 77

bij@ville-gap.fr

www.ville-gap.fr

L'Argentière-la-Bessée

Point information jeunesse

Maison de services au Public

du Pays des Écrins

04 92 23 06 21

msap@cc-paysdesecrins.com

cscjeunesse@cc-paysdesecrins.com

Serres

Point information jeunesse

Espace France service

04 92 67 08 25

pij.rsp.ccserrois@gmail.com;

msap@sisteronais-buech.fr

Alpes-Maritimes

Antibes

Bureau information jeunesse

Centre Salusse Santoni

04 92 90 52 38

accueil.bij@ville-antibes.fr

www.antibes-juanlespins.com/jeunesse/bureau-information-jeunesse

Beausoleil

Bureau information jeunesse

04 93 96 02 18

bij@ccas-beausoleil.fr

<https://www.facebook.com/bijbeausoleil>

Cannes

Bureau Information Jeunesse

04 97 06 46 25

bij@ville-cannes.fr;

www.cannes.com

Cap-d'Ail

Bureau information jeunesse
du SIVOM de Villefranche sur
Mer

04 93 41 91 80

bij.capdail@sivom-villefranche.org

www.sivom-villefranche.org

La Colle-sur-Loup

Point Information Jeunesse
Mairie

04 93 24 68 36

espacejeune-lacolle@orange.fr

www.facebook.com/espace.jeune.14?ref=ts

La Trinité

Bureau Information Jeunesse
SIVoM Val de Banquière

04 92 00 10 37

bij.trinite@svldb.fr

Le Cannet

Bureau information jeunesse

04 92 59 27 30

daubert@mairie-le-cannet.fr

www.lecannet.fr

Menton

Bureau information jeunesse

04 92 10 51 00

bij.menton@wanadoo.fr

Nice

Bureau Information Jeunesse
de Nice

Cap Jeunesse Cote d'Azur

04 93 80 93 93

bij@cap-jeunesse.fr

www.cap-jeunesse.fr

www.facebook.com/capjeunesseca

<https://twitter.com/Capjeunesseca>

Roquebrune-Cap-Martin

Point Information Jeunesse

04 92 41 89 05

nicolas.estevenon@mairiercm.fr

Saint-Laurent-du-Var

Bureau information jeunesse

Service municipal ADEEL

04 92 12 20 30 / 34/ 35

bij@saintlaurentduvar.fr

Vallauris

Bureau information jeunesse

04 92 95 15 02

prodriguez@vallauris.fr ;

ssoares@vallauris.fr

Villeneuve-Loubet

Bureau information jeunesse

CUB'J- Service jeunesse

07 63 09 06 59

jeunesse@villeneuveloubet.fr

amandine.raya@villeneuveloubet.fr

www.villeneuveloubet.fr

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

Centre Information Familles
(CIF)

04 42 91 98 00 / 04 42 91 98 02

cif@mairie-aixenprovence.fr

www.mairie-aixenprovence.fr

Allauch

Bureau information jeunesse

13190 Allauch

04 86 67 46 20

t.dalmasso@allauch.com

e.napoleoni@allauch.com

Aubagne

Service Information Jeunesse

04 42 18 19 62

pj@aubagne.fr

www.aubagne.fr

Châteaurenard

Point information jeunesse

04 90 94 44 10

jeunesse@chateaurenard.com

intervenantjeunesse@gmail.com

Gardanne

Point information jeunesse

Service jeunesse

04 42 12 62 85

jeunesse@ville-gardanne.fr

www.ville-gardanne.fr

Gémenos

Point information jeunesse

04 42 32 10 52

pj@mairie-gemenos.fr

Istres

Point information jeunesse
Espace pluriel jeunes
04 42 56 25 19
epj@wanadoo.fr;
l.bruccoleri@epj.fr
www.epj.fr

La Ciotat

Bureau information jeunesse
Maison des associations
04 42 83 85 57
bij.ciotat@mairie-laciotat.fr
www.mairie-laciotat.fr

Lambesc

Point information jeunesse
Mairie annexe
9 avenue du 8 mai 1945
13410 Lambesc
04 42 17 02 95
pij@lambesc.fr

Marseille

Info Jeunes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
(CRIJ)
96 la Canebière
13001 Marseille
04 91 24 33 50
bonjour@crijpaca.fr
www.infojeunesse-paca.fr

Point information jeunesse -
Marseille La Castellane
Centre social La Castellane
04 91 46 04 39
contact@cs-lacastellane.com
www.cs-lacastellane.com

Plan-de-Cuques

Point Jeunes
Mairie de Plan-de-Cuques
04 91 68 61 11
pointjeunes@plandecuques.fr
www.plandecuques.fr

Saint-Martin-de-Crau

Point information jeunesse
Centre social Les Oliviers
04 90 47 95 55
polejeunesse.cso@gmail.com
www.centre-social-les-oliviers.asso.fr

Saint-Rémy-de-Provence

MDJ - Point information
jeunesse
Maison de la Jeunesse
04 90 90 56 17
jeunesse@mairie-saintremydeprovence.fr
www.mairie-saintremydeprovence.fr

Venelles

Point information jeunesse
Service jeunesse et sports
04 42 54 09 09
pij@venelles.fr

Var

Bormes-les-Mimosas

Point information jeunesse
04 94 01 58 60
pij@ville-bormes.fr
www.ville-bormes.fr

Brignoles

Bureau Information Jeunesse
L'Endroit Jeunes
04 98 05 16 73 / 06 07 21 50 31
ij@brignoles.fr
www.brignoles.fr

Cuers

Point information jeunesse
04 94 33 11 00 / 04 94 13 50 70
(Mairie)
dcornara@cuers.fr
www.ville-de-cuers.com

Draguignan

Bureau information jeunesse
04 94 68 27 00
bij@ville-draguignan.fr
www.ville-draguignan.fr
www.facebook.com/draguignanBij

Fréjus

Point information jeunesse
Centre d'animation de
Villeneuve
04 94 52 79 22 /26
pijca@ville-frejus.fr

Garéoult

Bureau information jeunesse
04 94 80 94 90
service-jeunesse@gareoult.fr
www.facebook.com/Service-Jeunesse-Ville-de-Gareoult
www.gareoult.fr

La Garde

Bureau information jeunesse
Maison de la Jeunesse - Les
Asphodèles
04 94 21 60 64
bij_lagarde@yahoo.fr
www.ville-lagarde.fr

La Londe-les-Maures

Bureau Information Jeunesse
04 94 01 54 38 / 06 68 21 51 73
bij@lalondelesmaures.fr
<http://fr-fr.facebook.com/bijdelalondelesmaures>
www.ville-lalondelesmaures.fr

La Seyne-sur-Mer

Bureau information jeunesse
Maison de la Jeunesse -
Espace Danielle Casanova
04 94 06 07 80
bij83500@gmail.com

Le Beausset

Bureau information jeunesse
Maison des Arts
04 22 80 14 52
bij@ville-lebeausset.fr
<https://www.ville-lebeausset.fr/fr/annuaire-services-municipaux.htm>

Le Luc-en-Provence

Point information jeunesse
Mairie du Luc - Service
jeunesse
04 94 47 99 72 / 04 94 50 01 12
(Mairie)
pj@mairie-leluc.fr
espace.jeunesse@mairie-leluc.fr

Le Muy

Bureau Information Jeunesse
Maison des associations
04 98 12 49 36
espacejeunes@ville-lemuy.fr
bij.lemuy83520@gmail.com
www.ville-lemuy.fr

Rocbaron

Bureau information Jeunesse
04 94 72 84 66
christel.reinhard-ribou@mairie-rocbaron.fr
<https://mairie-rocbaron.fr/jeunesse/bij/bij-2>
www.instagram.com/bij83136

Roquebrune-sur-Argens

Point Information Jeunesse
04 94 81 23 60 / 06 78 03 28 77
pj@mairie-roquebrune-argens.fr

Sainte-Maxime

Bureau information jeunesse
Maison des associations
04 94 79 97 05
bij@ste-maxime.fr
www.sainte-maxime.fr

Saint-Raphaël

Bureau information jeunesse
Espace Jeunesse
04 98 11 89 75
bij@ville-saintraphael.fr
www.facebook.com/bijdesaintraphael
www.ville-saintraphael.fr/utile/enfance-jeunesse/espace-jeunesse

Toulon

BIJ de Toulon
Maison de l'étudiant et de
l'Information Jeunesse - MDEIJ
04 83 16 65 20
bijtoulon@mairie-toulon.fr
<https://toulon.fr/informations-pratiques-bureau-information-jeunesse>

Vinon-sur-Verdon

Point information jeunesse
Centre social et culturel
"Maison du partage"
04 92 79 34 62
cschvv.periscolaire@orange.fr

Vaucluse

Avignon

Espace Information Jeunesse -
Avignon/Montfavet
Centre social et culturel Espelido
04 90 32 45 65 / 06 42 01 99 63
pijmontfavet@espelido.fr
www.espelido.fr

Point Information Jeunesse
04 90 82 62 07
mptmonfleury.jeunesse@gmail.com
dylanjeunesse@mptmonfleury.fr
<https://maisonpourtousmonfleury.fr>

Carpentras

Point Information Jeunesse
Maison du Citoyen
04 90 60 84 00
jeunesse@carpentras.fr
<http://pij.carpentras.fr/accueil.html>

Cavaillon

Point information jeunesse
Service jeunesse
04 90 78 09 15
jeunesse@ville-cavaillon.fr
a.bounouar@ville-cavaillon.fr

Jonquières

Point information jeunesse
Centre socioculturel
04 90 70 59 17
infojeunesse@jonquieres.fr
www.jonquieres.fr

Lapalud

Espace Jeunes de Lapalud
Espace Julian
04 90 66 40 09
espacejeune-lapalud@ccrlp.fr

Le Pontet

Bureau information jeunesse
Espace ressources
04 90 03 09 50
bij.pontet@hotmail.fr

L'Isle-sur-la-Sorgue

Point information jeunesse
04 90 24 50 19
pij@islesurlasorgue.fr

Maubec

Point information jeunesse
Association AVEC
04 86 50 80 10 /
06 11 37 99 84
info.jeunesse@aveclagare.org
www.aveclagare.org

Mondragon

Espace Jeunes de
Mondragon
Espace culturel Jean Ferrat
04 90 40 49 12
espacejeune-mondragon@ccrlp.fr

Morières-Lès-Avignon

Espace Information
Jeunesse
Espace culturel Folard
04 86 19 20 35
espace-ij@morieres.fr
www.ville-moriereslesavignon.fr/espace-information-jeunesse

Mornas

Espace Jeunes de Mornas
04 90 41 24 23
espacejeune-mornas@ccrlp.fr

Pernes-les-Fontaines

Point information jeunesse
La Conserverie
04 90 66 66 94
conserverie@jeunesse-perneslesfontaines.fr
www.jeunesse-perneslesfontaines.fr

Sarrians

Point information jeunesse
07 77 00 37 33 /
06 07 95 89 21
pij-sarrians@hotmail.fr
clubjeunes.sarrians@yahoo.fr
www.ville-sarrians.fr

Valréas

Bureau information jeunesse
Centre socioculturel AGC
04 90 35 24 27
agc.valreas@orange.fr
mediationpij.valreas@gmail.com
centresocialagc@gmail.com

Une édition du CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directeur de la publication : Christian Salque

Coordination : Pascale Serra

Recherche documentaire et rédaction :

Claude Duffaud, Giulia Profeta

Création et réalisation graphique maquette : Pygma

Régie publicitaire : Pygma - Tél. 02 32 96 31 31

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico



Info Jeunes - CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière

13001 Marseille

04 91 24 33 50

www.infojeunesse-paca.fr



#INFOJEUNESPACA

DÉPART
18:25

PAR CHÈQUE-VACANCES

Une aide qui finance
75 % du coût
de mes vacances* ?

AVEC DÉPART 18:25,
C'EST OÙ JE VEUX,
QUAND JE VEUX ! ;)

Rendez-vous sur
depart1825.com


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


ancv

Avec le soutien du
Ministère en charge
du tourisme

* dans la limite de 200 € avec 50 € minimum à votre charge (après déduction de l'aide). Voir conditions sur depart1825.com